

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 16 octobre 2009 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOCE0924271A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la secrétaire d'Etat chargée de l'outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 23 septembre 2009 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour les risques et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour les risques et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, sauf les constatations effectuées par l'arrêté du 29 décembre 1999, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 2009.

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de la sécurité civile,  
A. PERRET*

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
F. PESIN

*Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
E. QUERENET DE BREVILLE

*La secrétaire d'Etat  
chargée de l'outre-mer,*  
Pour la secrétaire d'Etat et par délégation :  
*Le délégué général à l'outre-mer,*  
R. SAMUEL

## ANNEXE I

### Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

#### DÉPARTEMENT DE L' AISNE

##### *Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Communes de Merval, Vassogne (1).

##### *Inondation et coulée de boue du 14 juin 2009*

Communes de Château-Thierry, Montigny-lès-Condé (1).

##### *Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Commune de Vassogne (2).

##### *Inondation par remontée de nappe phréatique du 14 juin 2009*

Commune de Château-Thierry.

#### DÉPARTEMENT DE L' ALLIER

##### *Inondation et coulée de boue du 14 mai 2009*

Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

#### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

##### *Mouvement de terrain du 1<sup>er</sup> mars 2008 au 16 juin 2008*

Commune de Sospel (1).

##### *Mouvement de terrain du 14 au 15 décembre 2008*

Communes de Beaulieu-sur-Mer, Touët-de-l'Escarène (1).

#### DÉPARTEMENT DES ARDENNES

##### *Inondation et coulée de boue du 5 juillet 2009*

Commune d'Hargnies (1).

## DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Mouvement de terrain du 24 décembre 2008*

Commune d'Ercé (1).

*Mouvement de terrain du 24 janvier 2009*

Commune de Taurignan-Vieux.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Communes de Trannes (1), Viviers-sur-Artaut (1).

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Inondation et coulée de boue du 14 au 15 décembre 2008*

Commune de Ciotat (La) (2).

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondation et coulée de boue du 25 mai 2009*

Commune de May-sur-Orne.

*Inondation et coulée de boue du 25 juin 2009*

Communes d'Argences (1), Colombelles, Hérouville-Saint-Clair.

*Inondation et coulée de boue du 2 juillet 2009*

Communes de Landes-sur-Ajon (1), Lison (1), Locheur (Le) (1), Monts-en-Bessin (1), Parfouru-sur-Odon (1), Tournay-sur-Odon (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Inondation et coulée de boue du 28 juillet 2006*

Commune de Rivières.

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Communes d'Aubeville (1), Bardenac (1), Bessac (1), Blanzac-Porcheresse (1), Brie-sous-Barbezieux (1), Mainfonds (1), Péreuil (1), Saint-Aulais-la-Chapelle (1), Saint-Cybardeaux (1), Touvérac (1).

## DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Commune de Villars-et-Villenotte (1).

## DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

*Inondation et coulée de boue du 1<sup>er</sup> juillet 2009*

Communes de Gouarec, Plélauff (1), Plouguernevel (1), Saint-Nicolas-du-Pélem (1).

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvement de terrain du 17 au 23 juillet 2009*

Commune de Périgueux (1).

## DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Communes de Besançon, Châtillon-le-Duc, Ecole-Valentin (1), Ferrières-les-Bois (1), Geneuille, Pelousey (1), Pirey (1), Saint-Vit, Serre-les-Sapins (1), Thise.

## DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvement de terrain du 4 au 5 septembre 2008*

Commune de Crest (1).

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondation et coulée de boue du 9 mai 2009*

Commune de Naujan-et-Postiac (1).

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondation et coulée de boue du 30 juin 2009*

Communes de Chapelle-des-Fougeretz (La) (1), Montgermont (1), Pacé (1), Rennes (1), Romillé (1), Saint-Grégoire (1).

*Inondation et coulée de boue du 1<sup>er</sup> juillet 2009*

Commune de Comblessac (1).

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Inondation et coulée de boue du 2 juillet 2009*

Communes de Saint-Etienne, Saint-Priest-en-Jarez, Villars.

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Inondation et coulée de boue du 10 mai 2009*

Commune de Nantes.

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Commune de Boussay.

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvement de terrain du 17 avril 2009 au 15 mai 2009*

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot (1).

*Mouvement de terrain du 26 avril 2009*

Commune de Nérac (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Inondation et coulée de boue du 25 juin 2009*

Communes de Guilberville (1), Soulles (1).

*Inondation et coulée de boue du 2 juillet 2009*

Commune de Saint-Fromond.

## DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Inondation et coulée de boue du 15 juin 2009*

Commune de Saint-Thierry (2).

## DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

*Inondation et coulée de boue du 25 mai 2009*

Communes d'Haie-Traversaine (La) (1), Oisseau (1).

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondation et coulée de boue du 12 mai 2009*

Commune de Nomeny (1).

*Inondation et coulée de boue du 15 juin 2009*

Commune de Villers-la-Chèvre (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Commune d'Ancerville (1).

## DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Inondation et coulée de boue du 10 juin 2009*

Commune de Pontpoint.

*Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Communes de Formerie (1), Lormaison (1).

## DÉPARTEMENT DE L'ORNE

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Communes d'Echauffour, Lignéres (1).

*Inondation et coulée de boue du 25 mai 2009*

Communes de Baroche-sous-Lucé (La) (2), Chailloué (1), Dancé (1), Valframbert.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondation et coulée de boue du 11 au 12 février 2009*

Communes d'Aldudes (1), Louhossoa (2).

## DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Inondation et coulée de boue du 29 au 30 mai 2008*

Commune de Brumath (1).

*Inondation et coulée de boue du 6 juin 2008*

Commune de Brumath (2).

*Inondation et coulée de boue du 17 mai 2009*

Commune de Marlenheim.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

*Inondation et coulée de boue du 26 juin 2009*

Communes de Navenne (2), Pusey, Vesoul.

## DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Inondation et coulée de boue du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2008*

Commune de Laizé (1).

*Inondation et coulée de boue du 18 juin 2009*

Commune de Chapelle-de-Guinchay (La).

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Inondation et coulée de boue du 25 mai 2009*

Commune de Louzes (1).

*Inondation et coulée de boue du 25 juin 2009*

Commune de Mulsanne (1).

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Communes de Ferté-sous-Jouarre (La), Sainte-Aulde, Saint-Fiacre (1), Sept-Sorts, Villemareuil (1).

*Inondation et coulée de boue du 13 au 14 mai 2009*

Communes de Chamigny, Chaumes-en-Brie.

*Inondation et coulée de boue du 14 mai 2009*

Communes de Coutençon (1), Salins (1), Verneuil-l'Étang (1).

*Inondation et coulée de boue du 14 juin 2009*

Communes de Citry, Saâcy-sur-Marne.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondation et coulée de boue du 4 au 5 novembre 2008*

Commune de Villecroze (1).

*Inondation et coulée de boue du 15 au 16 décembre 2008*

Communes de Bandol (1), Hyères, Môle (La).

*Inondation et coulée de boue du 15 décembre 2008*

Commune de Revest-les-Eaux (1).

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Inondation et coulée de boue du 23 août 2007*

Commune de Livry-Gargan (2).

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Inondation par remontée de nappe phréatique du 5 mai 2009*

Commune de Sainte-Marie.

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Commune de Château-Thierry.

*Inondation et coulée de boue du 14 mai 2009*

Commune de Vassogne.

*Inondation et coulée de boue du 26 mai 2009*

Communes de Clacy-et-Thierret, Cœuvres-et-Valsery, Coincy, Perles, Royaucourt-et-Chailvet.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Inondation et choc mécanique liés  
à l'action des vagues du 16 novembre 2007*

Commune de Villeneuve-Loubet.

*Inondation et coulée de boue  
du 29 octobre 2008 au 6 novembre 2008*

Commune de Peillon.

## DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

*Inondation et coulée de boue du 24 au 30 janvier 2009*

Commune de Montgauch.

*Inondation et coulée de boue du 5 juillet 2009*

Commune de Lavelanet.

## DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Commune de Soumont-Saint-Quentin.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Communes de Bécheresse, Claix.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondation et coulée de boue du 25 mai 2009*

Commune de Mauzac.

*Inondation et coulée de boue du 5 juin 2009*

Commune de Marignac-Laspeyres.

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Commune de Landiras.

*Inondation et coulée de boue du 11 au 12 mai 2009*

Commune d'Illats.

*Inondation et coulée de boue du 13 mai 2009*

Communes de Baron, Cursan, Quinsac.

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondation et coulée de boue du 30 juin 2009*

Commune de Guerche-de-Bretagne (La).

## DÉPARTEMENT DU LOT

*Inondation par remontée de nappe phréatique du 24 janvier 2009*

Communes de Padirac, Saint-Cyprien.

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Inondation et coulée de boue du 30 juin 2009*

Commune de Sarrigné.

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondation et coulée de boue du 23 janvier 2009*

Commune de Longlaville.

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondation et coulée de boue du 5 au 6 décembre 2008*

Commune de Saint-Omer.

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondation et coulée de boue du 11 au 12 février 2009*

Commune de Biriadou.

## DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Communes d'Ingolsheim, Wissembourg.

*Inondation et coulée de boue du 12 mai 2009*

Commune de Lohr.

*Inondation et coulée de boue du 17 mai 2009*

Commune de Kuttolsheim.

*Inondation et coulée de boue du 2 juin 2009*

Commune de Mothern.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondation et coulée de boue du 14 au 15 mai 2009*

Commune de Vidauban.

*Inondation par remontée de nappe phréatique  
du 14 au 16 décembre 2008*

Commune d'Hyères.

## DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondation et coulée de boue du 11 mai 2009*

Commune de Lucs-sur-Boulogne (Les).

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Inondation et coulée de boue du 5 au 6 mai 2009*

Commune de Marin (Le).

*Inondation par remontée de nappe phréatique du 5 au 6 mai 2009*

Commune de Marin (Le).